

## Arrivez en France avec les documents indispensables

### Documents obligatoires

- Votre passeport en cours de validité avec le visa nécessaire (sauf dispense). Pour les ressortissants de l'EEE et les citoyens suisses une carte d'identité en cours de validité suffit ;
- Un acte de mariage (le cas échéant) ;
- Deux extraits d'acte de naissance (avec filiation) ;
- Une attestation de ressources des années N-1 et N-2 émanant de l'administration fiscale et ce, même si vous n'aviez pas de ressources personnelles pendant ces deux années ;
- Les originaux de tout autre justificatif présenté pour l'obtention de votre visa au consulat : ils pourront vous être demandés à la douane et seront exigés pour la première demande de titre de séjour.

### Documents fortement conseillés

- Vos 3 derniers bulletins de salaire (le cas échéant) ;
- Si vous êtes affilié à la sécurité sociale dans un pays européen : votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ainsi que le formulaire S1 qui permettra votre immatriculation à la sécurité sociale française. Pour les citoyens non européens : une attestation d'affiliation à un régime d'assurance maladie conventionnelle ou privée ;
- Votre carnet de santé et de vaccination ;
- Ordonnances de vos médicaments et de vos lunettes ;
- Votre contrat de travail actuel (le cas échéant) ;
- Un relevé de compte bancaire ;
- Votre permis de conduire européen ou international.

### Etudes

- Les originaux de vos diplômes de l'enseignement secondaire et/ou supérieur ;
- Etudiants : le relevé détaillé des notes obtenues au cours des deux dernières années d'études ;
- Etudiants en échange ou en stage : un certificat d'inscription délivré par votre université d'origine ;
- Doctorants : le relevé des matières étudiées et des notes obtenues dans l'enseignement supérieur ainsi qu'un projet de recherche détaillé ;
- Boursiers du gouvernement français : une lettre de présentation émanant du service culturel de l'ambassade de France.